

**PROCÈS-VERBAL DE LA 88^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

5 juin 2013, à 13 h 30

Adopté tel que modifié à la séance du 17 septembre 2013

Procès-verbal de la 88^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 5 juin 2013, à 13 h 30, à la salle 5.15 du Tribunal administratif du Québec située au 575, rue Saint-Amable, 5^e étage à Québec. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M. Normand Bolduc, président du Conseil

M^{me} Marie Auger
M^e Nancy Chamberland
M^{me} Suzanne Danino
M^e Suzie Ducheine
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Lucie Le François
M. Michel Marchand
M^e Mathieu Proulx
M. Antoine Roumi
M^e Alain Turcotte

M^{me} Marie Despatis, secrétaire du Conseil

Membres absents :

M^e Robert Côté
M^e Luc Harvey
M^e Louis Morin
M^e Pauline Perron

Sont aussi présentes :

M^{me} Laurie Cloutier, stagiaire en techniques
juridiques
M^e Nathalie Lachance, adjointe au président

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Il souligne l'arrivée de M^e Mathieu Proulx récemment désigné président suppléant du Tribunal administratif du Québec.

Enfin, M. Bolduc présente aux membres madame Laurie Cloutier qui est de retour au Conseil cet été pour effectuer son stage en techniques juridiques.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

M^e Lachance demande que soit ajouté le point 2.1 « Assermentation du président suppléant du Tribunal administratif du Québec » après le point 2 ainsi que les points 7.1 « Modification à la composition du Comité d'enquête 560 » et 7.2 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 642 » après le point 7.

Sur la proposition de M^e Nancy Chamberland, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

2.1 Assermentation du président suppléant du Tribunal administratif du Québec

Le président du Conseil reçoit le serment de M^e Mathieu Proulx.

Le 9 mai 2013 le gouvernement a procédé à la désignation de M^e Proulx à titre de président suppléant du Tribunal administratif du Québec. Il assure l'intérim depuis la démission de M^e Hélène de Kovachich à titre de présidente du Tribunal administratif du Québec le 10 mai dernier.

Un exemplaire de son document d'assermentation est remis au nouveau membre.

Les membres félicitent M^e Proulx pour sa désignation.

M^e Proulx quitte la séance à 13 h 36.

3. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 mars 2013

Sur la proposition de M. Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 26 mars 2013 tel qu'il a été rédigé.

4. Rapport du président

4.1 Renouvellements de mandats et nominations de nouveaux membres

M. Bolduc rappelle aux membres que ce sujet a été abordé lors d'une rencontre avec le ministre de la Justice et son directeur de cabinet le 19 octobre 2012. De plus, un courriel a été envoyé au Bureau de la sous-ministre de la Justice le 24 octobre 2012. Des courriels de rappel ont été envoyés au directeur de cabinet le 20 décembre 2012 et les 30 janvier et 28 mars 2013. Outre la nomination d'un membre citoyen, le remplacement de M^e Pauline Perron, les renouvellements des mandats de M^e Lucie Le François, M^e Louis Morin et M^e Alain Turcotte, le président de la Régie du logement a avisé le ministre de la Justice de la retraite prochaine de M^e Suzie Ducheine et de la désignation de son remplaçant par les régisseurs.

4.2 Démission de M^e Hélène de Kovachich à titre de présidente du Tribunal administratif du Québec

M. Bolduc informe les membres que le 10 mai dernier M^e Hélène de Kovachich a démissionné à titre de présidente du Tribunal administratif du Québec. Une lettre de remerciement pour sa contribution aux travaux du Conseil lui a été envoyée le 15 mai 2013 sous la signature de M. Bolduc.

4.3 Réponse de la Régie du logement quant aux prolongations de délai accordées aux régisseurs pour rendre leur décision

Le 10 avril dernier, pour faire suite à une demande des membres du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes, M. Bolduc écrivait au président de la Régie du logement une lettre de rappel concernant la transmission d'un avis aux parties lorsqu'une prolongation de délai pour rendre une décision est accordée à un régisseur.

M. Bolduc fait rapport aux membres de la réponse reçue. Le 22 avril 2013 M^e Daniel Laflamme, vice-président de la Régie du logement, répondait à M. Bolduc que : «La procédure que nous suivons dans ces cas est la suivante : le juge administratif qui doit obtenir une telle autorisation m'en fait la demande. Je décide ensuite de l'opportunité d'octroyer la prolongation, selon les raisons invoquées par le régisseur. Lorsque cette prolongation est accordée, une lettre avisant les parties qu'une prolongation pour rendre une décision a été accordée est préparée et envoyée aux parties.»

4.4 Projet de loi numéro 17 – Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire

Monsieur Bolduc rappelle aux membres des modifications proposées par ce projet de loi au système de justice disciplinaire applicable aux membres des ordres professionnels. Il fait de nouveau brièvement état des commentaires émis par les divers participants aux consultations particulières et auditions publiques de la

Commission des institutions tenues les 15 et 18 mars derniers et du rôle que pouvait être appelé à jouer le Conseil de la justice administrative en matière de déontologie disciplinaire.

Des discussions entre M^e Jean-Paul Dutrisac, président de l'Office des professions et M. Bolduc ont eu lieu les 22 mars et 11 avril derniers. Un rappel concernant la prépondérance des membres citoyens a été fait.

Au terme de la dernière rencontre il fut convenu que M. Bolduc écrirait au ministre de la Justice afin de formuler certains commentaires.

Le 12 avril 2013, M. Bolduc écrivait au ministre pour souligner qu'il était important de maintenir la représentation majoritaire des membres citoyens, la nomination par le gouvernement des membres en provenance du Bureau des présidents des conseils de discipline pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois et qu'il fallait aussi envisager une modification à la composition du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes pour y prévoir l'ajout d'un membre du Bureau des présidents.

Le 15 mai 2013, lors de l'étude détaillée du projet de loi 17 il a été mentionné par le ministre de la Justice que, sur l'avis des juristes du ministère, il n'y aurait finalement pas de modification à la composition du Conseil et à la Loi sur la justice administrative.

4.5 Liste téléphonique des membres

Aucune liste n'a été distribuée aux membres puisqu'aucune modification n'y a été apportée.

5. Sujets d'information

5.1 Revue de presse

M^e Nathalie Lachance présente les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récents relatifs aux activités du Conseil.

Les membres discutent entre eux de la possibilité d'inclure une nouvelle rubrique à la revue de presse. Ils conviennent qu'elle s'intitulera « Veille déontologique » et qu'elle sera envoyée pour la première fois en même temps que la revue de presse du mois d'août 2013.

5.2 Site internet du Conseil de la justice administrative

M^e Lachance informe les membres que le contenu du site Internet a été mis à jour avec la publication d'un résumé de certaines décisions sur la recevabilité des plaintes rendues au cours de l'exercice 2012-2013. Puisque le processus

d'examen des plaintes se déroule à huis clos, les noms du plaignant et du juge administratif visé sont omis.

5.3 Stagiaire en techniques juridiques

M. Bolduc informe les membres que le Conseil accueille avec grand plaisir madame Laurie Cloutier à titre de stagiaire en techniques juridiques pour la période du 21 mai au 30 août 2013. Madame Cloutier termine sa formation en techniques juridiques au Collège Bart de Québec. Il rappelle que madame Cloutier a été à l'emploi du Conseil à l'été 2012.

5.4 Projet de règlement *Code de déontologie des avocats*

Dans le cadre des travaux sur la réforme du *Code de déontologie des avocats*, le Conseil général du Barreau du Québec a d'abord soumis aux membres un avant-projet de *Code de déontologie des avocats*.

L'article 2 de l'avant-projet a particulièrement retenu l'attention car il prévoyait que le Code s'appliquerait en sus de toute autre règle déontologique liée à l'exercice de toute autre activité.

Le Conseil, la Commission des lésions professionnelles, la Commission des relations du travail, la Régie du logement et le Tribunal administratif du Québec ont formulé des commentaires au Barreau du Québec afin que les actes posés par un avocat membre d'un tribunal administratif dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle conférée par une loi soient exclus de l'application du code de déontologie.

Le Barreau du Québec a récemment soumis un projet de règlement *Code de déontologie des avocats* qui tient compte de ces observations et l'article 2 se lit maintenant comme suit :

« 2. Le présent Code s'applique à tout avocat, quel que soit le mode d'exercice de ses activités professionnelles. Le présent *Code* s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout avocat agissant dans le cadre d'un recours ou d'un litige qui le concerne personnellement.

Il s'applique en sus de toute autre règle déontologique liée à l'exercice, par l'avocat, de toute autre activité, notamment dans le cadre d'un emploi, d'une fonction, d'une charge ou de l'exploitation d'une entreprise.

Les actes posés par un avocat membre d'un tribunal administratif dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle conférée par une loi sont exclus de l'application du présent Code. »

Il est prévu que le règlement soit adopté le 13 juin prochain.

5.5 Formation avancée en droit administratif à Montréal

Le 14 mai dernier l'Institut canadien donnait à Montréal une formation avancée sur le droit administratif.

M^e Lachance, qui y a assisté, informe les membres des thèmes qui ont été traités par les conférenciers.

5.6 Frais de déplacement

M. Bolduc avise les membres que le montant de 13.50 \$ pour le déjeuner accordé aux membres bénévoles représentant les citoyens par les *Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux* sera déduit des rapports de frais si des fruits et des viennoiseries sont servis avant la séance du matin. En conséquence, seulement du café sera offert aux membres à l'avenir.

6. État et suivi des dossiers de plaintes et information de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 17 mai 2013, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. Deux nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2013-2014 pour un total de 30 plaintes dont 15 actuellement en traitement.

Il y a trois dossiers d'enquête actuellement actifs (560, 626 et 627).

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance ce matin : il y avait quatorze dossiers de plainte inscrits à l'ordre du jour. Treize plaintes ont été déclarées irrecevables et 1 plainte a été déclarée recevable.

Madame Auger informe les membres que toutes les plaintes, sauf une, concernaient un juge administratif de la Régie du logement.

M^e Lachance fait part aux membres d'un dossier dans lequel l'écoute des enregistrements d'audience a révélé que le juge administratif avait reçu des messages textes sur son cellulaire durant l'audience ce qui a quelque peu retardé son déroulement. Les membres sont tous d'avis qu'il ne s'agit pas d'un comportement souhaitable de la part d'un juge administratif.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 608, 612, 617, 620, 621, 622, 623, 624, 628, 630, 631 et 634.

Monsieur Bolduc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions.

7. Suivi des dossiers d'enquête en cours

Monsieur Bolduc invite les présidents à présenter un suivi de leur dossier.

- **Dossier 2011 QCCJA 560**

M^e Turcotte informe les membres que l'enquête est suspendue pour le moment, le temps que la Cour supérieure se prononce sur la requête en révision de la décision interlocutoire.

- **Dossier 2012 QCCJA 626**

En l'absence de M^e Côté, M^e Lachance informe les membres qu'une correspondance a été envoyée aux parties quant à la possibilité de procéder sur dossier seulement.

- **Dossier 2012 QCCJA 627**

M^e Lamarre informe les membres qu'une première conférence préparatoire a été tenue le 4 juin en après-midi. La conférence préparatoire a été ajournée afin de permettre à un représentant de clarifier son mandat. La conférence préparatoire doit se poursuivre le 4 septembre prochain.

7.1. Modification à la composition du comité d'enquête 560

Dossier n^o 560 :

N ^o de dossier CJA :	560
Demande d'enquête formulée par :	Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Président visé :	M ^e Luc Harvey
Tribunal :	Régie du logement

Lors de sa séance du 27 septembre 2011, le Conseil de la justice administrative a constitué le Comité d'enquête chargé de faire enquête et de statuer dans le dossier portant le numéro 2011 QCCJA 560.

Le Comité est composé des personnes suivantes :

- M^e Alain Turcotte, commissaire à la Commission des relations du travail, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête;
- Madame Suzanne Danino, membre du Conseil de la justice administrative représentant le public;

- M^e Suzie Ducheine, régisseure à la Régie du logement et membre du Conseil de la justice administrative.

Dans ce dossier, l'enquête est suspendue en attendant une décision de la Cour supérieure.

Or, pour faire suite à la retraite de M^e Suzie Ducheine, le Conseil doit procéder à son remplacement à titre de membre du Comité d'enquête.

Tous les membres du Conseil participant à la séance manifestent leur accord avec la proposition concernant la modification de la composition du Comité d'enquête dans le dossier 2011 QCCJA 560.

En conséquence, sur la proposition de M^e Nancy Chamberland, appuyée par M. Michel Marchand, il est résolu que la composition du Comité d'enquête soit modifiée et que M^e Luce De Palma remplace M^e Suzie Ducheine à titre de membre du Comité d'enquête dans le dossier 2011 QCCJA 560.

En conséquence, le Comité d'enquête chargé de faire enquête et de statuer dans le dossier portant le numéro 2011 QCCJA 560 est maintenant constitué des personnes suivantes :

- M^e Alain Turcotte, commissaire à la Commission des relations du travail, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête;
- Madame Suzanne Danino, membre du Conseil de la justice administrative représentant le public;
- M^e Luce De Palma, régisseure à la Régie du logement.

En cas d'empêchement par M^e Luce De Palma, M^e Danielle Dumont régisseure à la Régie du logement, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

7.2. Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 642

N ^o de dossier CJA :	642
Nom de la plaignante :	Madame Samia Ghobrial
Nom de la régisseure qui fait l'objet de la plainte :	M ^e Gabrielle Choinière
Tribunal :	Régie du logement

Lors de sa séance de ce matin, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par madame Samia Ghobrial contre M^o Gabrielle Choinière, régisseuse à la Régie du logement. En conséquence, conformément à l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative*, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 2 novembre 2012 madame Samia Ghobrial porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre la régisseuse M^o Gabrielle Choinière de la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* (L.R.Q., chapitre R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un régisseur de la Régie du logement, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., chapitre J-3) compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 5 juin 2013, la plainte portée par madame Samia Ghobrial contre la régisseuse Gabrielle Choinière a été déclarée recevable au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 6^o et 9^o de l'article 167 de la *Loi sur la justice administrative*, dont l'un au moins n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre du Conseil visé au paragraphe 8^o de l'article 167 de la *Loi sur la justice administrative* ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marie Auger, appuyée par M^e Marie Lamarre, il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 2 novembre 2012 par madame Samia Ghobrial contre M^e Gabrielle Choinière au regard notamment des articles 7 et 8 du *Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement*, D. 1200-2002 du 17 août 2005, (2002) 134 G.O. II, 7350, (R.R.Q., chapitre R-8.1, r.1) quant aux devoirs de la régisseuse d'avoir à l'égard des personnes qui se présentent devant elle, sans discrimination, un comportement approprié et de faire preuve de respect et de courtoisie, dans le dossier portant le numéro 27 120723 005 G.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Alain Turcotte, commissaire à la Commission des relations du travail, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête;
- Monsieur Michel Marchand, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Francine Jodoin, régisseuse à la Régie du logement.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Francine Jodoin, M^e Éric Luc Moffatt, régisseur à la Régie du logement, est désigné membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

8. Rappel concernant le rôle du membre citoyen au sein d'un comité d'enquête et clarification de la notion de récidive en déontologie

Une note de recherche préparée par Josée Langlois a été remise aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

Les membres discutent entre eux de la notion de récidive et des cas de plaintes jugées non fondées par un comité d'enquête.

Les membres souhaitent obtenir un complément d'information sur le sujet de la récidive et des pouvoirs d'enquête d'un comité d'enquête.

Les membres conviennent de poursuivre la discussion sur ce point lors de la séance du 4 décembre 2013.

9. Rôle du Conseil lors de la réception des rapports d'enquête

Les membres conviennent de reporter ce point à la séance du 4 décembre 2013.

10. Suggestions de modifications à la Loi sur la justice administrative

Les membres conviennent de reporter ce point à la séance du 4 décembre 2013.

11. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

17 septembre 2013 à 9 h 30 à Montréal

4 décembre 2013 à 13 h 30 à Québec

25 mars 2014 à 9 h 30 à Montréal

5 juin 2014 à 13 h 30 à Québec

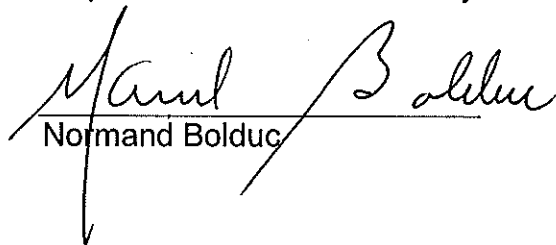
12. Questions diverses

Aucun sujet n'a été abordé sous cet item.

13. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 15 h 32.

Le président du Conseil de la justice administrative,


Normand Bolduc